



CONVENTIONS

- 2007
1^{re} convention d'objectifs État/Unaf
- 9 mars 2022
Signature de la 5^e convention d'objectifs valable jusqu'en 2026
- Depuis l'été
Chaque Udaf choisit 3 axes dont 1 porte obligatoirement sur la parentalité.
- Pour la période 2022-2026, l'Udaf de l'Ain a retenu :
 - Accompagner et soutenir les aidants familiaux
 - Partager la lecture
 - Structurer et développer des lieux de soutien à la parentalité

Udaf de l'Ain
12 bis rue de la Liberté
B.P. 30160
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 32 11 40

Des partenaires privilégiés

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE L'ÉTAT, L'UNAF ET LES UDAF

Alliés pour la politique familiale

Négociées entre l'État et l'Union nationale avant d'être déclinées au niveau départemental, les conventions d'objectifs permettent à l'Udaf de déployer des réponses innovantes, en phase avec les priorités nationales et adaptées aux spécificités territoriales.

PAR CHRISTOPHE MILAZZO

Par leur statut juridique singulier, l'Unaf et les Udaf sont des partenaires privilégiés de l'État sur les questions familiales, notamment pour la gestion de services confiée par les pouvoirs publics. Le financement de certaines de ces missions résulte de négociations entre l'État et l'Unaf pour fixer les champs d'actions prioritaires sur lesquels les pouvoirs publics souhaitent un engagement du réseau. « **Notre légitimité vient de l'animation du réseau. On sait ce que font les Udaf, ce qui fonctionne ou non et on peut en faire écho dans les travaux nationaux** », explique Agnès Brousse. Depuis 2007, l'attribution d'une partie de ces fonds est soumise à la signature de conventions d'objectifs avec l'État. La rédaction de la cinquième mouture a démarré en 2020 avec une consultation des Udaf par l'Union nationale afin d'identifier les réalisations pertinentes, les nouveaux besoins et les projets pouvant continuer hors du cadre des conventions d'objectifs. 2021 a été marquée par la **renégociation de la nouvelle convention avec l'État, en lien avec les politiques publiques mises en œuvre** (politique des 1 000 premiers jours,

stratégie de lutte contre la pauvreté...). « *Certaines actions se poursuivent, mais elles ont été renouvelées ou transformées selon ce qui a été analysé* », explique Agnès Brousse.

UN SOUTIEN NATIONAL

Une fois la convention nationale adoptée, chacune des 100 Udaf décline ces priorités localement à travers ses propres conventions d'objectifs. « *Pour nous, c'est un outil d'essaimage, de pilotage du réseau* », explique Agnès Brousse. « *Elle nous permet d'engager l'action de notre réseau, d'harmoniser les pratiques, de faire travailler tout le monde ensemble, de mutualiser, d'échanger. Nous faisons en sorte que les bonnes initiatives circulent et nous créons des outils facilitateurs pour les Udaf.* »

En fixant un cadre, ces conventions jouent aussi le rôle d'incubateur d'expérimentations, d'innovations sociales sur les territoires. Par le passé, ce fut le cas avec le soutien aux tuteurs familiaux, l'habitat inclusif ou les Points-conseil budget, dont les Udaf sont désormais le premier opérateur. ■



Agnès Brousse est coordinatrice du Pôle conventions d'objectifs, bientraitance, évaluation des activités.



Sarah Berthelot est chargée de mission au Pôle conventions d'objectifs, bientraitance, évaluation des activités à l'Unaf. Elle est en première ligne sur la partie opérationnelle et le suivi des conventions.



TROIS PRIORITÉS DANS L'AIN

Aide aux aidants, à la parentalité et lecture pour tous

Les conventions d'objectifs 2022-2026 de l'Udaf de l'Ain s'inscrivent dans la continuité des précédentes, du nouveau projet associatif et de ses valeurs.

AIDER LES AIDANTS

Déjà portée par la précédente convention d'objectifs, l'aide aux aidants sera de nouveau l'un des trois axes de travail dans l'Ain. Les modalités seront différentes : au lieu de centraliser les réponses autour d'un guichet unique, l'Udaf va renforcer les collaborations avec les organismes impliqués sur ce thème. Mieux identifiée, la nouvelle structure sera un point d'entrée et d'information, centralisant l'offre de services pour mieux répondre aux attentes et besoins des aidants. Ce travail collectif et ces échanges renforcés faciliteront aussi l'évolution du dispositif. Des négociations sont déjà engagées avec des partenaires du secteur.

PARTAGER LA LECTURE

Autre domaine présent dans la convention d'objectifs 2018-2022, « Lire et faire lire » rencontre un franc succès avec 105 bénévoles recensés à la fin de la dernière année scolaire. L'action sera reprise dans la nouvelle convention en mettant l'accent sur la qualité du réseau. Un appel aux bénévoles sera lancé afin de les impliquer dans le volet administratif pour les autonomiser tout en développant le projet. Plus tard, un second axe nommé « Lire ensemble » sera déployé.

Il dépassera la dimension intergénérationnelle de « Lire et faire lire » pour s'adresser à tous les publics, dans tous les lieux désireux de partager le goût du livre.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Cet axe obligatoire est l'un des champs prioritaires déterminés lors des négociations entre l'État et l'Unaf. Parmi les cinq actions proposées, l'Udaf de l'Ain a choisi d'investir les lieux de soutien. Ces espaces conviviaux destinés aux parents regroupent des ressources, des interlocuteurs et favorisent l'échange. « *Cet axe n'a jamais existé ici* », confie Catherine Michon, directrice de l'Udaf de l'Ain. « *Nous avons besoin de créer de la connaissance, de consulter les associations et les dispositifs qui ont de l'expertise dans ce domaine.* »

Ainsi, 2023 sera consacrée à une étude de besoins et de faisabilité. « *Aucune étude générique n'existe sur la parentalité dans l'Ain. Elle alimentera les axes d'orientation du futur lieu d'accueil et de soutien. Rien n'empêchera de se réorienter s'il n'y a pas de besoins.* » ■

Mode d'emploi Les conventions départementales

Après la signature de la convention État/Unaf le 9 mars, les Udaf ont travaillé dès l'été sur leurs projets. Elles ont choisi trois champs [dont un obligatoirement dédié à la parentalité] en fonction des spécificités de chaque association et des besoins de leur département. Ensuite, une phase d'aller-retour s'est engagée où l'Unaf a étudié les 300 propositions formulées. Dans ce but, une commission d'évaluation a été créée. Elle comprend 9 membres : 3 directeurs, 3 présidents d'Udaf et 3 administrateurs nationaux. Ils se répartissent les dossiers, les examinent avant de les soumettre au vote de la commission.

« *On examine de manière rigoureuse pour regarder si les publics cibles sont identifiés, s'il y a des partenaires. On essaie de faire en sorte que les projets sont bien construits et définis* », rappelle Sarah Berthelot. Elle insiste sur l'importance du co-financement des projets et le besoin de communiquer pour faire connaître ces actions.

Une fois les conventions validées, des modalités de gestion précises sont en place. Chaque Udaf doit faire remonter annuellement ses réalisations à l'Unaf par le biais d'outils détaillés. Cette dernière compile les informations venues de toute la France pour rendre compte à l'État.